

OU S'INFORMER ?

Les documents (PCS, DICRIM) sont à la disposition des administrés et consultables en Mairie.

L'élaboration du PCS a nécessité des interventions dans le journal local « Le Haut de la Tour » depuis 2008.

De plus, une réunion publique a eu lieu fin 2009 sur le PCS et à l'issue de celle-ci, les volontaires, employés communaux et élus ont été recensés afin d'établir des fiches réflexes pour chaque risque majeur pour l'organisation de la Cellule Communale de Crise.

Le PCS est évolutif et sera amélioré en fonction d'exercices de chaque risque et du nombre de personnes y participant. (ACTEURS)

Le DICRIM a pour destination toutes les familles de la commune.

Le DICRIM est à la disposition des personnes séjournant pendant la période estivale sur la commune dans les lieux tels que les campings, gîtes, résidences.

COMMUNE DE ST MARTIN DE BROMES

DICRIM

Le DICRIM est le Document Interministériel Communal des Risques Majeurs.

Il se compose en six parties :

- Quels sont les risques sur la commune ?
- L'alerte
- Que dois-je faire pour limiter les conséquences des risques ?
- Comment puis-je aménager ma maison pour limiter les dommages ?
- Que font les pouvoirs publics pour gérer le risque ?
- Où s'informer ?



QUELS SONT LES RISQUES SUR LA COMMUNE ?

Cinq risques majeurs sont répertoriés sur la commune de Saint Martin de Brômes :

- Feu de forêt,
- Inondation,
- Séisme,
- Rupture de barrage,
- Mouvements de terrain.

Ces risques majeurs ont été établis par le Préfet suite à une étude des risques dans chaque commune. Le nombre de risques de notre commune figure dans le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) consultable sur le site de la Préfecture.

L'ALERTE

Elle se traduit de plusieurs façons pour qu'elle puisse atteindre le plus de personnes possible et donc avoir le plus d'efficacité pour limiter les dégâts corporels.

La première alerte sera dix coups de sirène au Centre de Secours des Sapeurs Pompiers de la commune.

La deuxième alerte sera diffusée par RADIO VERDON 96.6 FM.

La troisième alerte sera diffusée par les acteurs de quartier, l'équipe évacuation ou de confinement de Cellule Communale de Crise.

QUE FONT LES POUVOIRS PUBLICS POUR GERER LE RISQUE ?

Le Préfet, face à un risque majeur, sollicite tous les moyens à sa disposition pour faire face. Il le réalise en déclenchant le Plan ORSEC (Organisation des Secours).

Pour augmenter l'efficacité des secours, il impose aux communes la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le PCS a pour but de mettre en place une prévention, une alerte et une action de protection de la population communale sous la responsabilité du maire dans les premiers moments du risque.

Le Préfet ou son représentant par la cellule de crise préfectorale prendra ensuite l'organisation des secours.

COMMENT PUIS-JE AMENAGER MA MAISON POUR LIMITER LES DOMMAGES ?

FEU DE FORET

Une maison bien protégée est le meilleur abri.
Fermer et arroser volets, portes et fenêtres.
Occulter les aérations avec des linge humides.

INONDATION

S'informer de la montée des eaux par radio (96.6)
Se rendre sur un point haut dans l'habitation

SEISME

A l'intérieur s'abriter près d'un mur ou sous un meuble solide.
A l'extérieur s'éloigner des lignes électriques et des immeubles.

RUPTURE DE BARRAGE

Après l'alerte écouter la radio (96.6).
Se rendre sur un point haut.

MOUVEMENT DE TERRAIN

Tenter de fuir

QUE DOIS-JE FAIRE POUR LIMITER LES CONSEQUENCES DU RISQUE ?

FEUX DE FORET

PREVENTION :

Débroussailler et vérifier l'état des fermetures et de la toiture.

INONDATION

PREVENTION :

Couper gaz et électricité
Faire une réserve d'eau potable

SEISME

PREVENTION :

Repérer les lieux où s'abriter en cas de secousse
Aménager son habitation
(éviter d'installer des objets lourds en hauteur)

RUPTURE DE BARRAGE

PREVENTION :

Repérer les points hauts à proximité des habitations

MOUVEMENT DE TERRAIN

PREVENTION :

Ce phénomène se produit après des chutes d'eau abondantes et pendant plusieurs jours